



2020

# Projet d'Etablissement Multi Accueil Joyeux Béarn

ASSOCIATION

CENTRE JOYEUX BÉARN

18/02/2020



Le Projet d'Établissement présenté est le résultat de la réflexion engagée conformément au décret d'août 2000 qui réactualise la réglementation des lieux d'accueil des jeunes enfants.

Il a été élaboré en plusieurs temps et dans plusieurs instances et est remis à jour 2 fois par an :

- En 2003, le Bureau puis le Conseil d'Administration ont élaboré et adopté le Projet Social du Centre Joyeux Béarn.
- En 2002-2003-2004-2005, le Conseil de l'Unité Petite Enfance a été consulté sur les projets éducatifs et le règlement intérieur.
- En 2004, le Bureau de l'Association a rencontré le personnel en petits groupes de travail pour un échange sur le Projet Social du Centre et sur celui de l'Unité Petite Enfance.
- En 2004-2005 puis 2010, en journées pédagogiques où tout le personnel est présent y compris le personnel administratif et de service, la réflexion portait sur le Projet Social de l'Unité Petite Enfance. Ces journées étaient animées par la psychologue du service en collaboration avec d'autres professionnels de la Petite Enfance intervenants extérieurs.
- De 2012 à 2017, les administrateurs, les salariés de l'Unité Petite Enfance et l'équipe d'encadrement ont, par le biais d'une démarche participative et en groupe projet, travaillé à la genèse, l'élaboration, la construction et l'aboutissement de nombreux projets. Comme : la réhabilitation et la rénovation du bâtiment, du jardin extérieur, le remplacement du mobilier et des structures de jeux intérieures et extérieures, la réorganisation des plannings des salariés, la mise en place de nouvelles procédures organisationnelles, l'éveil musical, la redynamisation du conseil de crèche, l'ouverture sur le quartier, la modernisation et adaptation ergonomique des salles de change, la sécurisation des accès, la mise en place d'un Lieu Accueil Enfants Parents et la mise à jour du projet associatif 2015-2020.
- 2018 et les années à venir verront d'autres projets émerger et aboutir tels que la fin de la rénovation ergonomique des salles de changes, la rénovation énergétique (toiture terrasse et relamping) la mise en place d'un nouveau groupe « Passerelle », la création d'une salle polyvalente, d'un préau, etc. ... .

La coordination de l'ensemble et la mise en forme du document sont assurées par l'équipe d'encadrement et par la psychologue sous la responsabilité de la Direction et validées par le Conseil d'Administration.

L'évolution du projet et son évaluation passeront par la réflexion à poursuivre au sein des différentes instances citées, en lien avec les propositions initiées ou impulsées par nos partenaires et les contraintes liées à l'évolution de notre environnement et de la politique d'action sociale.

## **Présentation du Centre Joyeux Béarn**

### ***De sa création par la Congrégation des Filles de la Charité à son statut associatif :***

Le Centre pour l'Enfance Joyeux Béarn a été créé en 1972 par la Congrégation des Filles de la Charité pour répondre aux besoins de la population nouvellement installée dans le quartier. Il proposait initialement un service petite enfance comprenant une crèche d'une capacité d'accueil de 40 places et une halte-garderie de 20 places ainsi qu'un Centre de Soins Infirmiers ouvert tous les jours.

Dès 1972 étaient accueillis dans ses locaux des services de la Caisse d'Allocations Familiales, une antenne Économie Sociale Familiale, une permanence de la Sécurité Sociale et une consultation P.M.I. Des conventions de mise à disposition et de partenariat étaient établies entre les parties.

En 1988, la Compagnie des Filles de la Charité se retire de la gestion et l'Association Centre Joyeux Béarn est créée.

Dans les années 1990-2000, l'intégration de l'Unité Petite Enfance dans un schéma de développement Contrat Enfance va permettre la modernisation du service, sa rénovation et le recrutement de personnel supplémentaire.

En 2002, le Conseil d'Administration adopte un projet d'extension de 212 m<sup>2</sup>, une réhabilitation des locaux.

En 2005-2006, l'établissement adopte la gestion de l'Unité Petite Enfance et intègre les modalités de la P.S.U. (Prestation de Service Unique)

Des travaux d'élévation du niveau de sécurité sont mis en œuvre sur trois années 2013-2014-2015, la rénovation du jardin et des aménagements intérieurs seront ainsi réalisés (ascenseur, double vitrage, remplacement chaudière, radiateurs etc...). Travaux cofinancés par la Caisse d'Allocations Béarn et Soule, la Mairie de Pau, le mécénat, et des fonds propres.

Les salles de changes du Multi Accueil ont été entièrement rénovées en 2017 et 2018. En 2018 dans le cadre de l'augmentation de notre agrément à 80 places nous avons aménagé un nouveau service passerelle et procédé à la rénovation énergétique de la structure (toit terrasse et relamping). Travaux cofinancés par la Caisse d'Allocations des Pyrénées Atlantiques, la Mairie de Pau, le mécénat, l'ANRU, la CARSAT et des fonds propres.

### **La réglementation :**

***L'Unité Petite Enfance est soumise à la réglementation du décret du 7 juin 2010 qui complète et remplace les décrets du 20 février 2007 et du 1<sup>er</sup> août 2000 relatifs aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Il fait évoluer les procédures afin de faciliter le développement des structures et modifie essentiellement les points suivants :***

- ***Les micro-crèches deviennent un mode d'accueil à part entière et peuvent accueillir 10 enfants.***
- ***Les jardins d'éveil sont rattachés aux modes d'accueil collectifs de droit commun mais bénéficient de nombreuses dérogations.***
- ***Les enfants peuvent être accueillis en surnombre (de 10 à 20 %), certains jours de la semaine sans toutefois dépasser 100% hebdomadaire.***
- ***La répartition du personnel diplômé et qualifié encadrant les enfants est modifiée (40 et 60 %)***
- ***Le rôle éducatif des Éducatrices de Jeunes Enfants (EJE) au sein des structures est renforcé.***

### **Le partenariat :**

Pendant plusieurs années a existé un travail de partenariat entre tous les services accueillis internes au Joyeux Béarn (Multi accueil, Point Info Famille, Lieu Accueil Enfants Parents,) et les activités résidentes (le Relais Assistantes Maternelles de la Ville de Pau, l'association ASS MAT Pau et les associations hébergées (Peau à Pau, Solidarilait). Ces pratiques témoignent de la volonté du Centre d'être l'un des acteurs de l'animation de la vie sociale du quartier Saragosse.

Depuis 2019, d'autres associations ont rejoint le Centre dans le cadre de conventions d'occupations des locaux mis à disposition soit à l'année sur des créneaux identifiés (SCIC, Yoga, le SDSEI Conseil Départemental, Association linguï planet pour des cours d'anglais... ) ou à la demande suivant les possibilités ( fêtes , animations de quartier ...)

### **Le quartier Saragosse:**

Le quartier Saragosse occupe une position urbaine à mi-chemin entre le centre ville et l'université. Les équipements de proximité y sont nombreux et le tissu associatif est important. Il existe un tissu plutôt dense d'espaces verts, de commerces et services de proximité.

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier Saragosse, l'un des 200 quartiers français prioritaires de la politique de la Ville 2014 – 2024, le Centre Joyeux Béarn s'est inscrit dans cette démarche à travers le pôle enfance socio-éducatif avec La MJC des fleurs, l'école des fleurs et le stade des bleuets. Il est éligible aux financements de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) dans le cadre de sa rénovation et de constructions de locaux supplémentaires.

Au Centre Joyeux Béarn, l'Unité Petite Enfance d'une capacité d'accueil de 80 places/jour accueille pour moitié des enfants du quartier. Dans les services accueillis au Centre, l'Économie Sociale Familiale en particulier, la population du quartier y est représentée pour plus de 90%..

**Des structures associatives dans le quartier en demande de rencontres et d'informations partagées :**

Les structures associatives du quartier, les écoles, lorsqu'elles sont sollicitées expriment leur souhait de s'ouvrir, de collaborer, d'unir leurs efforts pour créer du lien entre les habitants, lutter contre le sentiment d'insécurité, de solitude et la précarité.

Accompagnés de jeunes en service civique nous avons lancé dès novembre 2018 un diagnostic de territoire afin d'identifier les acteurs et les actions complémentaires que nous pourrions mettre en place dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité de notre structure et du quartier Saragosse.

## **Le Projet social du Centre Joyeux Béarn**

Le Projet Associatif a été élaboré à partir d'échanges entre professionnels, administrateurs et usagers du Centre dans le cadre de rencontres ou d'analyse de questionnaires.

Ensemble, nous avons travaillé à réactualiser notre précédent Projet : nous voulons que celui-ci constitue une référence pour les années à venir. Ces travaux ont donné lieu à la rédaction d'un projet associatif validé par le Conseil d'Administration en date du 01.06.2016 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20.06.2016. Il sera revu et modifié en 2020 afin de l'adapter aux modifications de notre fonctionnement.

Document de conviction, d'orientation pour notre engagement associatif, nous avons souhaité ensemble « le faire vivre ».

Nourri d'une histoire longue de plus de 42 ans, notre Centre est riche de son passé. Il réaffirme aussi les valeurs défendues par l'Association depuis sa création et confirme ainsi sa volonté d'être en permanence acteur de cohésion et de lien social.

Nos projets s'ancrent dans des valeurs sociales de proximité, de vivre ensemble, d'accueil véritable et de réflexion autour de l'aménagement de l'espace et du respect de l'environnement.

### ***Notre fonctionnement et nos valeurs***

Le Centre Joyeux Béarn est une structure dont la forme juridique est Associative. Le Centre est régi par la loi 1901, à but non lucratif.

Il reçoit des fonds publics (subventions) de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'agglomération, du Conseil Départemental et des fonds privés (participations familiales, dons, conventions de partenariat ...) etc.

Il permet aux adhérents d'être partie prenante dans la vie de la structure.

Le Centre est géré par un Conseil d'Administration composé d'administrateurs bénévoles et élus et de membres de droit qui élisent un Bureau composé d'une Présidente, d'un vice-président, d'un trésorier, d'une trésorière adjointe, d'une secrétaire, d'un secrétaire adjoint.

Le Directeur Général gère par délégation l'intégralité de la structure ; la Directrice Puéricultrice gère l'Unité Petite Enfance. Ceux-ci sont les garants avec le Conseil d'Administration du respect du Projet Associatif.

Les partenaires institutionnels aident au financement du fonctionnement et participent au Conseil d'Administration.

Le Centre Joyeux Béarn s'appuie sur un Projet d'Établissement (social, éducatif et pédagogique) construit avec les professionnels et les parents. Il a été préparé et validé avec les partenaires (C.A.F., P.M.I., Collectivités locales).

L'équipe pédagogique et l'Association travaillent conjointement sur le projet éducatif qui permet d'élaborer des objectifs communs et d'organiser la vie de la structure.

Le Centre occupe une position urbaine à mi-chemin entre le centre-ville et l'Université dans le quartier Saragosse.

Il est ouvert en priorité aux familles du quartier et a pour vocation de s'ouvrir sur la ville et l'agglomération afin de participer à l'amélioration de l'attractivité du quartier. Tous les milieux sociaux sont représentés.

Il comprend :

- une unité d'accueil de 80 places en accueil régulier, occasionnel et réservé pour les enfants de 2 mois 1/2 à 6 ans
- un point info famille
- un lieu accueil enfants parents

Mais aussi des activités résidentes (La SCIC Pau Pyrénées, La SDSEI, Le RAM de la Ville de Pau) et des associations résidentes (Lingui planet, KYSIMI Yoga, Chant chorale, RAM, Peau à Pau, Solidarilait).

L'Association s'est engagée à donner tous les moyens humains et financiers afin de perfectionner sans cesse ses services et sa qualité d'accueil. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels et avec le tissu social et associatif local.

Les salariés possèdent les qualifications indispensables à l'exercice de leur métier afin de garantir un maximum de professionnalisme.

Une équipe pluridisciplinaire d'environ 43 salariés : Puéricultrice, Éducatrices Jeunes Enfants, Auxiliaires de Puériculture, CAP Petite enfance, Pédiatre, Psychologue, Cuisinier, agents de service, personnel administratif interviennent dans la structure.

L'Association a adopté une politique sociale et de formation professionnelle affirmée (reconnaitances des métiers, CDI proposés, accueil de Contrats d'Accompagnement à l'Emploi, d'apprentis, de stagiaires, de services civiques, ...)

Les connaissances des professionnels sont enrichies chaque année grâce à un plan de formation. Les échanges autour des pratiques sont favorisés (réunions de travail, journées pédagogiques).

Les prises d'initiatives sont soutenues afin que la dynamique d'équipe soit entretenue.

Les locaux ont été pensés pour l'accueil, le soin, le sommeil, le repas et l'éveil des enfants dans le respect des besoins et des normes en vigueur. Des commissions de travail composées d'administrateurs, de parents, de membres du personnel, d'intervenants extérieurs travaillent à leur adaptation, à leur évolution ergonomique dans le but de l'amélioration des conditions de travail des salariés et d'accueil des usagers.

## Le Projet Social de l'Unité Petite Enfance

Il découle du projet social du Centre Joyeux Béarn.

Il prend en compte les besoins des familles et de leurs enfants situés dans leur contexte familial, social et professionnel et met en place des moyens pour y répondre.

### Les besoins identifiés

Besoin d'accueil pour toutes les familles, quelle que soit la situation sociale, familiale ou professionnelle.

Besoin de concilier vie professionnelle, vie sociale et familiale pour les parents qui travaillent, ceux à la recherche d'emploi, ceux qui ont un travail précaire ou l'ont perdu.

Besoin d'avoir une vie sociale : parents qui ont besoin de se retrouver.

Besoin d'accueil en cas d'hospitalisation des parents ou de reprise d'activité.

Besoin d'accompagnement pour les parents isolés.

Besoin d'accueil pour les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.

Besoin d'un lieu repère pour certains enfants dont la famille connaît des difficultés : la fréquentation du lieu peut avoir des effets positifs sur lui et ses parents.

Besoin d'accompagnement pour tous, dans les difficultés que l'on peut rencontrer, dans les nouvelles fonctions de père ou de mère.

Besoin de vie sociale, de rencontre, de convivialité des familles.

Besoin d'éveil, de socialisation du jeune enfant,

### Les moyens mis en place

- Ouverture à tous
- Mixité sociale

- Amplitude horaire quotidienne de la structure de 11h
- Adaptabilité de la structure. Passage de l'accueil occasionnel à l'accueil régulier et inversement.
- Pratique du multi accueil, qui s'adapte à l'évolution des besoins des familles et des enfants.

- Accueil occasionnel
- Lieu Accueil Enfants Parents

- Accueil de jour d'urgence possible

- Écoute dans une relation de confiance. Soutien à la fonction parentale
- Informations sur les services relais adaptés et extérieurs à l'unité petite enfance

- Mise en place d'un projet d'accueil individualisé pour chaque enfant.
- Dialogue, écoute, soutien.
- Travail en réseau avec les partenaires concernés par le handicap de l'enfant.

- Dialogue, écoute.
- Accueil individualisé dans le groupe d'enfants.

- Échanges possibles d'expériences entre parents. Réunions de parents.
- Dialogue. Relation de confiance, parents-professionnels.
- Entretiens avec les responsables, la psychologue.

- Organisation en transversalité d'actions ponctuelles, ouvertes à tous : services et activités (fêtes : familles, musique, Noël, multiculturalité, Yarn Bombing, Grande Lessive etc.)

- intégration au projet pédagogique des



quel que soit son milieu social.

activités d'éveil culturel et artistique,  
implication des familles dans leur mise en  
œuvre.

### **Des orientations prioritaires**

Afin de répondre aux besoins des familles et de leurs enfants, nous proposons des moyens en adéquation avec nos valeurs. Parmi elles, certaines correspondent à des orientations prioritaires. Il s'agit de :

- La mixité sociale
- L'accompagnement des familles
- L'accueil des enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique

Le Centre Joyeux Béarn est un lieu ouvert sur le quartier Saragosse et à tous. De ce fait, nous accueillons des familles de différents milieux sociaux et culturels. Cette diversité est une grande richesse sur laquelle nous nous appuyons pour favoriser les échanges et le partage. Ces relations permettent de maintenir le lien social.

Le centre Joyeux Béarn se veut un lieu d'accueil et ressource mais aussi un lieu de prévention des difficultés de l'enfant et de sa famille. Cet accompagnement passe avant tout par l'écoute de façon à être au plus près des réelles attentes et besoins des familles. Dans ce soutien à la parentalité, nous restons vigilants à respecter et valoriser la place et les compétences de chacun, enfant, père, mère et professionnels.

Au quotidien, nous nous positionnons dans le repérage éventuel de retards ou de troubles du développement psychomoteur, psychique, comportemental, ou de maladies. Dans le cas d'un trouble ou d'une maladie avérée, un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place afin de préciser la conduite à tenir. Au besoin, nous pouvons orienter vers un réseau de partenaires.

Les moyens mis en œuvre sont :

- le travail de régulation fréquent avec la psychologue.
- la collaboration avec la pédiatre.
- le partenariat avec les structures spécialisées.
- des temps de formation des équipes.
- des échanges avec d'autres structures Petite enfance.

L'Association a la volonté d'associer les familles au fonctionnement du Centre Joyeux Béarn : Conférences proposées en lien avec le Réseau Appui Parents, L'Agence Régionale de Santé ... Conseil de Crèche et réunions à thème pour les parents du multi-accueil. Les familles sont également invitées à participer aux événements festifs de l'année, voire sollicités pour les animer (atelier culinaire, danses flamenco, musicien, conteurs...).

Nous avons aussi le souci de faciliter l'accès à la culture dans le quotidien comme dans des actions ponctuelles. En effet, nous savons que le développement de l'enfant est enrichi par la surprise, c'est ce que Mme Giampino nomme dans son rapport « *sa vitalité découvreuse* » (rapport) et notamment par un éveil à l'art. Ainsi, les professionnelles ont à cœur de se sensibiliser à des pratiques artistiques et culturelles telles que le chant, la lecture d'histoire, l'éveil musical, la peinture... grâce au soutien de partenaires (Groupe d'Animation Musicale, spectacle et compagnie, conteur/musicien...). Elles sont par ailleurs à l'initiative de création de spectacle, de parcours sonores, de temps musicaux.

## Les Prestations d'Accueil proposées

Notre Centre propose un multi accueil avec un agrément de 80 places. Ce dernier se décline sur 5 groupes et 6 le mercredi et les vacances scolaires avec un groupe de périscolaires.

Ces différents groupes se partagent les moyens administratifs et logistiques, les locaux et certains équipements de la structure.

- 58 places sont réservées à de l'accueil régulier
- 6 sont de l'accueil occasionnel
- 16 sont liées à une convention de partenariat de places réservées avec des entreprises locales

Les enfants sont accueillis dans un des groupes selon leur âge.

° **Groupe « Halte jeux » : En accueil régulier et occasionnel de courte et moyenne durée.** Capacité d'accueil 22 places/jour pour des enfants d'environ 9 mois à 4 ans. Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi inclus de 8h00 à 18h00.

° **Groupe « Bébés » ; « G1 et G2 » :** En accueil régulier et occasionnel de courte et moyenne durée. Capacité d'accueil 50 places / jour. Les enfants sont accueillis sur trois groupes différents de 7h30 à 18h30. Un groupe de « bébés » accueillant des enfants de 10 semaines à environ 1 an et 2 groupes de « moyens grands G1 et G2 » de 9 mois à 4 ans.

° **Groupe passerelle :** En accueil régulier et occasionnel de courte et moyenne durée. Capacité d'accueil 8 places/jour. Les enfants ont de 2 ans ½ à 4 ans. La particularité de ce groupe est qu'il ne se compose que d'enfants « grands » et non pas d'âges mélangés. Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi inclus de 8h00 à 18h00 en journée. Enfants de 2 ans ½ à 4 ans et qui ont acquis une maturité psycho affective suffisante. Enfants déjà accueillis sur le multi-accueil en priorité. Le choix des enfants sera fait selon leur âge, leur degré d'autonomie, leur capacité d'adaptation. Dans tous les cas, le but est qu'ils y trouvent un intérêt

Les horaires d'arrivée et de départ des enfants sont définis dans le contrat passé avec les parents. Les jours assignés ne sont pas interchangeables sauf avenant au contrat.

Conformément aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil d'Administration du Centre Joyeux Béarn a validé lors de son Conseil du 25 novembre 2015 la modification du règlement de fonctionnement afin d'harmoniser les amplitudes minimales d'horaires des contrats d'accueils.

Ainsi, à compter de janvier 2016, les contrats d'accueils seront établis sur les bases suivantes :

- Temps plein : amplitude horaire minimale de 8h00
- Temps partiel : amplitude horaire minimale de 4h

L'obligation d'amplitude horaire concerne le contrat d'accueil, donc la facturation, mais bien entendu les horaires réels d'arrivée et de départ pourront varier en fonction des besoins des familles.

Les arrivées devront se faire au plus tard à 10h30 afin d'assurer un accueil optimal avant le moment du repas et 13h30 pour l'après-midi.

En complément de ces modes d'accueil peuvent s'effectuer des accueils en urgence de jour . Il appartient aux responsables en lien avec les partenaires médico-sociaux d'en évaluer les motifs. Ceux-ci peuvent être l'hospitalisation des parents, une décision judiciaire justifiant un accueil immédiat ou la reprise d'une activité professionnelle inopinée, ....

Les fermetures annuelles sont : 3 semaines en août, 1 semaine entre Noël et le jour de l'an, ainsi que deux journées pédagogiques, où les équipes approfondissent leurs compétences sur des thèmes en lien avec l'accueil du jeune enfant.

## Les Partenariats

Nos partenariats s'établissent autour de 2 axes :

- L'Axe Prévention
- L'Axe Éveil

### ▪ La prévention :

Nos relations sont établies principalement avec :

- Le Conseil Départemental : ASE ; PMI ....
- La CAF Service Action Sociale....
- Le C.A.M.S.P. (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)
- Le nid Béarnais
- Le Centre Hospitalier Général Pau
- Le Service des Clématites Centre Hospitalier des Pyrénées Pau
- Les Foyers d'hébergements de l'agglomération
- Les S.E.S.S.A.D. (Services d'Éducation Spécialisée à domicile)
- L'A.S. E (Aide Sociale à l'Enfance)
- Les Services Sociaux
- L'A.I.D. (Association d'Intervention à Domicile)
- Les Trois Pommes
- Les LAEP (lieux accueil enfants parents)

### ▪ L'éveil :

- Le service culturel du Conseil Départemental: Propositions de formation pour le personnel.
- Les médiathèques
- ⊕ La ludothèque - Maison du jeu
- Le G.A.M. (Groupe d'Animation Musicale)
- L'A.F.P.E.J. (Association des Francas de Pau)
- Le cinéma le Méliès
- L'EHPAD le jardin d'Iroise
- Le centre social La Pépinière
- Les différentes écoles du quartier
- Le marché de Pau à la plaine de jeux Saragosse  
(Lieux où nous accompagnons les enfants)

Cette liste n'est pas exhaustive. Occasionnellement nous développons des partenariats avec les associations du quartier-

## Accueil de stagiaires

Le centre Joyeux Béarn s'inscrit dans une démarche de formation en accueillant régulièrement des stagiaires en lien avec les professions exercées.

L'objectif étant d'offrir un lieu de pratique, d'échange et de réflexion sous le regard formateur des professionnels et en lien avec les Établissements d'enseignement scolaire et les organismes de formation.

# Projet Pédagogique et Éducatif

Ce document permet à l'équipe de partager avec vous parents les valeurs essentielles à l'accueil au Joyeux Béarn, de connaître les choix pédagogiques et les moyens mis en œuvre pour leur réalisation. C'est un outil de médiation et de dialogue entre les familles et les professionnels.

Il résulte d'un travail de réflexion mené par toute l'équipe. C'est pour chaque professionnel un support de travail. Il est non exhaustif et susceptible d'évoluer régulièrement.

L'équipe du multi-accueil du Centre Joyeux Béarn travaille en ayant en tête la pensée de la psychanalyste F. DOLTO.

« Tout adulte doit accueillir tout être humain dès sa naissance comme il aimerait lui même être accueilli ».

## **Objectifs**

- Offrir un accueil personnalisé dans la limite qu'impose un accueil en collectivité.
- Répondre aux différents besoins de l'enfant dans le respect du rythme de son développement.
- Préserver la sécurité affective de l'enfant.
- Favoriser l'éveil, la découverte et les relations entre enfants.
- Créer et maintenir un climat de confiance mutuel entre parents et professionnels.
- Accueillir les enfants dans de nouvelles découvertes, en termes d'espaces, de jeux.
- Permettre à l'enfant de développer davantage son autonomie
- Favoriser la liberté d'action et de projet de l'enfant
- Favoriser la créativité et l'expérimentation
- Accompagner l'enfant dans une découverte sur l'environnement extérieur

## **L'enfant**

L'enfant est une personne qui se construit peu à peu à son rythme. Il a des compétences dès sa naissance.

Il doit être considéré depuis son plus jeune âge comme un individu à part entière.

C'est un être de langage, doué de compréhension, capable d'expression, avec qui il faut communiquer de façon vraie.

L'adulte est là pour l'aider dans son développement, dans le respect de sa personnalité et de ses besoins fondamentaux, tant physiologiques (respirer, manger, dormir, ...) que psychologiques (attachement, découverte, relation affective, ...).

## **L'autonomie**

En collectivité, il nous paraît important de favoriser une démarche pédagogique permettant à l'enfant d'être acteur tout en prenant en compte ses compétences. L'observation et l'écoute au quotidien nous permettent d'adapter notre positionnement, ainsi que l'aménagement de l'espace en fonction de son développement.

L'adulte doit fournir à l'enfant une présence structurante suffisante, une disponibilité permettant la sécurité nécessaire à l'acquisition de sa progressive autonomie. Ses mots, ses gestes, son regard accompagnent l'enfant.

Ainsi l'adulte veillera à laisser à l'enfant le temps de faire en le rendant acteur de sa journée et co-acteur de son développement. L'aménagement de l'espace et les supports de jeux seront pensés de manière à ce que l'enfant puisse être autonome dans son choix, son envie, sa spontanéité avec un accès facilité aux différentes salles : salle de jeux, salle de bain ...

L'enfant fait ses propres expériences et il apprend ainsi à respecter les règles liées à l'accueil en collectivité. Il ne s'agit pas de laisser tout faire.

## **La pré - socialisation**

Avec des enfants de moins de 4 ans, nous ne parlons pas encore de socialisation mais plutôt de pré-socialisation. Même si l'enfant a dès sa naissance un statut social, il n'est pas pour autant socialisé.

La socialisation constitue un lent processus au cours duquel l'enfant, par étapes successives construit des relations sociales avec d'autres personnes, d'abord ses proches au sein de sa famille, puis dans le cadre de la vie en société. L'entrée en collectivité va permettre à l'enfant de passer de la cellule familiale à la cellule sociale.

Il s'agit de créer une dynamique de groupe tout en laissant la place à chacun de façon à ce que l'enfant arrive peu à peu à respecter sa propre valeur et celle de l'autre.

Cependant, des relations conflictuelles (morsures, griffures...) peuvent avoir lieu entre les enfants. Il s'agit de l'expression d'une pulsion émotionnelle qui fait partie du développement normal de l'enfant. Le professionnel a alors un rôle de médiateur ; il met des mots sur l'acte afin de sécuriser les enfants et les amener à communiquer autrement. Néanmoins, nous observons au quotidien des liens qui se créent entre enfants.

Notre rôle est de lui apporter la sécurité affective suffisante pour l'aider à vivre en groupe et à partager des moments importants avec d'autres enfants et d'autres adultes et ainsi favoriser son épanouissement : valoriser les échanges entre enfants, la coopération, la socialisation en encourageant l'empathie naturelle de l'enfant et le vivre ensemble.

## **L'accompagnement**

L'accompagnement est une manière d'être, une disponibilité, un savoir faire qui s'appuie sur les compétences et les capacités de l'enfant. Il s'agit de montrer, de proposer sans imposer, d'encourager, de rassurer l'enfant et non de faire à sa place. L'enfant reste acteur.

Le professionnel se base sur les observations transmises par les parents et ses observations propres pour accompagner l'enfant au rythme de son développement.

Échanger, partager permet de comprendre les demandes émanant des familles.

Comprendre, aide à respecter sans aucun préjugé

Néanmoins, toute demande sera envisagée dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de laïcité inhérentes à l'accueil en collectivité

### **Accueil des familles**

Après admission, lors d'un entretien, chaque famille est accueillie par la Directrice du service unité petite enfance. Une présentation de la structure et du projet éducatif et pédagogique y est faite en précisant les valeurs éducatives et le travail d'équipe. La Directrice échange avec la famille sur leurs attentes (choix de la structure d'accueil, organisations, besoins, particularité médicale, préoccupations...).

La période de familiarisation est expliquée ainsi que le rôle de la référente et de l'équipe. Le premier rendez-vous de la période de familiarisation est planifié.

### **La période de familiarisation**

L'arrivée de l'enfant dans la structure est souvent un événement très chargé affectivement et émotionnellement pour l'enfant et ses parents. C'est la raison pour laquelle, il nous paraît essentiel de mettre en place une période de familiarisation afin :

- ❖ De donner le temps nécessaire à l'enfant – parents – équipe de faire connaissance, de favoriser les échanges, de tisser un lien qui aidera l'enfant et ses parents à mieux vivre la séparation.
- ❖ De permettre à l'équipe d'individualiser l'accueil et aux autres enfants déjà présents de faire connaissance.

Les échanges entre parents –enfants – professionnels permettront d'instaurer une relation de confiance, d'assurer une sécurité affective suffisamment sereine pour l'enfant et ce durant tout le temps passé au multi-accueil.

Nous demandons aux parents de prévoir deux semaines durant lesquelles ils accompagneront régulièrement leur enfant dans son groupe, en présence de sa référente et de l'équipe. La référente est une professionnelle du service qui est l'interlocutrice privilégiée de la famille durant le temps de la familiarisation. Elle échange avec les parents sur leurs attentes, les besoins, le rythme et les habitudes de leur enfant. Elle présente la coréférente et l'ensemble de l'équipe qui s'occupera de l'enfant au quotidien.

Au cours des premiers jours, les parents resteront avec leur enfant afin de se familiariser à la vie en collectivité, puis le confieront chaque jour un peu plus longtemps à sa référente soutenue par l'équipe. Si nécessaire, la période de familiarisation peut être modulée et adaptée en fonction du vécu de l'enfant et de ses parents.

### **L'accueil au quotidien**

Pour se séparer en toute confiance, et que l'enfant soit prêt à commencer sa journée, il est nécessaire pour lui que les parents prennent le temps de lui dire au revoir avant de le confier à une professionnelle disponible.

Ainsi, la professionnelle individualise l'accueil en recueillant auprès des parents les informations nécessaires à une bonne continuité entre le milieu familial et la collectivité.

Dans notre organisation, nous vous informons qu'une professionnelle dans chaque groupe est dédiée à l'accueil des enfants le matin pendant que ses collègues sont occupées avec les enfants déjà arrivés. Il est souhaitable que les parents, avant d'arriver à la crèche, aient satisfait au petit déjeuner, au change, à l'habillage et à la prise de médicaments.

De plus, il est préférable que les arrivées à la crèche se fassent en dehors des temps de repas et de sieste.

La professionnelle accompagne l'enfant lors du moment de séparation d'avec son parent. Elle l'informe du déroulement de sa journée et, pour les plus grands, des activités proposées qui l'attendent.

Certains enfants ont investi « un doudou ». Cet objet transitionnel les aide à se rassurer, à se séparer en sécurité et les suit dans tous leurs déplacements. Au multi-accueil, nous respectons ce besoin, et donnons une véritable place à chaque doudou. Il est laissé à disposition afin que l'enfant puisse toujours y avoir accès librement et dans tous les espaces, y compris entre la crèche et la maison.

En grandissant, l'enfant désinvestira par lui-même et progressivement cet objet transitionnel qui laissera place à sa capacité à s'auto-sécuriser.

En ce qui concerne la sucette, elle n'est pas à disposition mais elle lui sera donnée à sa demande et selon ses besoins. Dans tous les cas, le professionnel veillera à ce que l'enfant ne l'ait pas constamment en l'invitant à la poser régulièrement.

L'enfant peut avoir besoin de davantage de contenance et de présence pour se rassurer. C'est ainsi que nous pouvons utiliser des hamacs et/ou écharpes de portage. Porter un enfant permet aussi de favoriser son autonomie. Porté sur le côté par l'adulte et tourné vers le monde extérieur, il va pouvoir observer ce qui se passe autour de lui, regarder les enfants jouer ... L'enfant fait toujours la différence entre ses parents et les autres personnes qui s'occupent de lui. Le portage n'impacte en rien cette relation privilégiée.

Ces outils professionnels ne seront pas utilisés de façon systématique mais en fonction des besoins de l'enfant. Dans tous les cas, le matériel utilisé répond aux normes en vigueur de la collectivité et le personnel est formé à son usage.

Après l'accueil, l'enfant peut alors investir l'espace des activités libres dans les différents coins-jeux. Tout au long de la journée ou demi-journée, les professionnels seront vigilants aux besoins de chaque enfant en fonction de son âge et de son rythme.

Lors du retour des parents, tout comme à l'arrivée, nous laissons le temps à l'enfant et aux parents de se retrouver. Puis la professionnelle leur fait individuellement un compte rendu oral qui reprend les faits, les événements importants vécus par l'enfant.

Ces transmissions permettent aux parents de faire le lien entre la vie de leur enfant au multi-accueil et à la maison. De ce fait, il est important de prévoir un temps suffisant pour permettre cet échange.

Nous sommes vigilants à respecter la confidentialité de chaque famille.



## **Les soins**

### *Repas – change – sommeil – maladie*

#### **Le repas**

Les repas sont adaptés à l'âge de l'enfant et respectent le rythme de diversification débuté à la maison.

Ceux-ci sont élaborés sur place selon des menus établis par la pédiatre et la puéricultrice en collaboration avec le cuisinier.

Le groupe des bébés mange dans sa salle d'accueil afin de respecter au maximum leur rythme et l'organisation du service. Ce repas est donné dans les bras de la professionnelle tant que l'enfant n'a pas acquis la position assise par lui-même et qu'il la maîtrise.

Les groupes des moyens-grands mangent dans une salle à manger avec plusieurs tables favorisant ainsi la convivialité et l'autonomie de chacun. Les enfants sont toujours placés à la même table, permettant ainsi de soutenir leurs repères.

Un self est proposé pour les enfants plus grands pour le groupe Passerelle.

Quand le temps le permet, le jardin peut aussi être investi pour le repas ou le goûter.

Lors des repas, les professionnels accompagnent chaque enfant selon son rythme et son niveau d'autonomie. Il peut manger seul s'il le souhaite, avec ou sans cuillère, se servir ou non.

En aucun cas, on ne force un enfant à manger, ni à goûter un aliment.

Les repas sont en deux temps afin d'avoir des groupes d'enfants moins importants et de valoriser la qualité de ce moment. Les services ont lieu entre 11h15 et 12h30. Pour les enfants qui dorment encore, leur repas est conservé au chaud et proposé à leur réveil dans chaque salle d'accueil. Cependant afin de respecter les mesures d'hygiène, au-delà de 14h une collation peut leur être proposée en lieu et place du repas.

Nous répondons aux demandes spécifiques (allergie, religion...), dans les limites qu'impose un accueil en collectivité. L'équilibre alimentaire sera, dans tous les cas, respecté mais aucun substitut ne pourra être proposé.

Les mères qui le souhaitent peuvent venir allaiter leur enfant pendant la journée ou porter leur lait tiré. Un protocole permet de respecter les règles d'hygiène nécessaires à son utilisation dans la collectivité.

Le lait 1<sup>er</sup> âge est amené par les familles.

Le lait 2<sup>ème</sup> âge est fourni par la structure à l'exception de régime particulier (lait anti-reflux, hypoallergénique.)

## **Le change – l'hygiène**

C'est un moment intime pendant lequel chaque parole, chaque geste, chaque posture est importante pour faire de ce moment un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte.

Le change est un temps d'hygiène où le professionnel va changer la couche d'un enfant, lui laver le siège, le soigner et en profiter pour s'assurer que ses mains, son nez, et ses yeux sont propres. Les professionnels assurent tout au long de la journée, les changes et les soins de l'enfant.

Il s'agit de répondre tant aux besoins de l'enfant qu'à l'accompagnement de son autonomie. Ainsi l'enfant plus grand peut être changé en position debout au sol, se laver seul, se déshabiller, ranger ses vêtements.

L'acquisition de « la propreté » est une étape importante pour l'enfant qu'il ne faut pas précipiter. Elle est laissée à son initiative.

La progression de cette acquisition doit être accompagnée par les parents et professionnels qui échangent leurs observations pour s'adapter à l'enfant et à son propre rythme. Cette qualité relationnelle est précieuse pour aider l'enfant à vivre cette expérience sereinement.

## **Le sommeil**

Le sommeil est indispensable au bon développement de l'enfant.

L'enfant est couché selon ses besoins, son rythme et ses habitudes d'endormissement transmises par le parent (doudou, rituel ...)

Tous les enfants ont leur propre lit toujours à la même place. Le type de lit proposé évolue selon l'âge. Il ne sera utilisé ni tour de lit, ni cale bébé ... dans le respect des normes de sécurité en vigueur. Les parents seront toujours, en amont, avertis de ce changement.

L'endormissement est facilité par la présence de l'adulte durant le temps nécessaire, puis une vigilance régulière sera apportée tout au long du sommeil de l'enfant.

Le lever est échelonné selon le réveil spontané de chacun, dans le respect de son cycle de sommeil. Cependant, du fait de la collectivité, l'enfant pourra avoir un sommeil différent de celui de la maison.

## **La maladie**

L'accueil d'un enfant malade est assuré après accord préalable de la puéricultrice, qui s'appuiera sur le guide pratique « *Collectivité de jeunes enfants et maladies infectieuses* » (répertoriant les pathologies entraînant une éviction). Elle prendra aussi en considération le confort de l'enfant dans sa prise de décision.

L'enfant porteur d'une maladie chronique ou d'un handicap compatible avec la vie en collectivité sera accueilli avec, si besoin, la mise en place d'un projet d'accueil individualisé.

Dans tous les cas, le Joyeux Béarn reste un lieu d'accueil et non pas de soins, même si des soins peuvent être prodigués à titre exceptionnel et sur ordonnance récente.

## L'éveil

Le jeu est une activité essentielle, nécessaire à l'équilibre et au développement global de l'enfant. Le jeu aide l'enfant à grandir, à progresser sur le plan moteur, affectif, intellectuel et social. C'est par le jeu que l'enfant va s'ouvrir au monde qui l'entoure et apprendre à se connaître. Le rôle du professionnel est d'accompagner l'enfant dans son éveil, sa découverte et sa créativité.

Il sera proposé à l'enfant des jeux adaptés à son âge tout en lui laissant le libre choix :

- ❖ En lui donnant le droit de faire ou pas, d'observer, avoir le droit de rêver.
- ❖ En favorisant les échanges enfants / professionnels, en se mettant à leur hauteur, à leur écoute.
- ❖ En communiquant et en accompagnant les gestes de la vie quotidienne, par la parole, le regard.
- ❖ En aménageant chaque salle d'accueil en différents coins jeux symboliques.
- ❖ En proposant un choix varié et adapté de jeux : des malles à thème constituées par les équipes : pompiers, ferme, corps sonores, tissus papiers, ballons....
- ❖ En mettant à disposition des matériaux suscitant la créativité, l'imaginaire. Matériaux naturels ou de fabrication industrielle choisis pour leur possibilité d'exploration En proposant des moments de jeux en petits groupes ; plusieurs salles sont mises à disposition.
- ❖ En mettant en place des moments où les enfants des différents groupes du multi-accueil pourront se rencontrer (atelier pâtisserie, jardin, salles communes, sorties...).
- ❖ En accueillant occasionnellement des intervenants extérieurs qui viennent enrichir notre quotidien.

Tous les jeux et les activités proposés, ainsi que les jeux libres permettront à l'enfant de développer son imaginaire, ses compétences et de faire de nouvelles découvertes, sans pour autant, parler « d'activisme ». Il s'agit d'encourager la créativité de l'enfant et de lui laisser la possibilité d'exercer sa pluri-sensorialité.

Le but premier étant exclusivement le plaisir trouvé.

Nous proposons des sorties aux enfants les plus grands (cinéma, ludothèque, médiathèque, spectacles, etc.). Nous rendons aussi accessibles les échanges interculturels et intergénérationnels pour une découverte du monde qui les entoure (sorties dans le quartier, participation aux événements culturels, etc.). De plus, nous menons un projet depuis quelques années avec des rencontres régulières avec des personnes âgées.

Les enfants participent à ces différentes sorties et rencontres selon leur degré d'autonomie, leur capacité d'adaptation, et dans tous les cas qu'ils puissent y trouver un intérêt.

Les parents qui le désirent, peuvent nous accompagner sur certaines de ces sorties ; cela permet de partager un moment ensemble et de vivre la collectivité autrement.

Il est souhaitable que votre enfant ait des vêtements et des chaussures adaptés : chaussons souples, bottes de pluie, manteau pour l'hiver, notés avec leur prénom.

### Échange multi-accueil / école

Ce projet s'adresse aux enfants qui vont partir à l'école au cours de l'année et en priorité ceux qui semblent s'y intéresser. L'objectif est de faire découvrir le monde scolaire, les mots « école ; « maître, maîtresse » étant un peu abstraits, l'enfant pourra les associer à une réalité plus concrète (environnement, ambiance, matériel...). Il ne s'agit pas non plus de faire une période de familiarisation mais de s'inscrire dans une continuité des démarches qui seront initiées par les parents.

Cette sensibilisation se fait avec les groupes scolaires proches géographiquement du centre Joyeux Béarn. Dans tous les cas, la coopération des deux structures sera nécessaire afin d'élaborer un projet commun et réfléchi.

## La place des parents

Nous privilégions tous les moments de partage entre les professionnels et les parents qui sont fondamentaux pour un bon fonctionnement et une qualité d'accueil.

Nous favorisons la communication et l'écoute dans un climat de respect et de confiance mutuelle afin qu'un lien se tisse entre parents et professionnels. Tout au long de l'accueil de leur enfant, nous accompagnons les parents dans leur rôle.

Individuellement, ils ont la possibilité de rencontrer la psychologue et/ou la pédiatre de la structure.

De plus, différentes réunions sont proposées dans l'année :

- Autour de différents thèmes en prenant en compte la demande des parents (par exemple l'opposition, le sommeil, la propreté, ...)
- Lors de la rentrée
- Lors du changement de groupe des bébés vers le groupe des moyens / grands du groupe crèche
- Concernant le groupe périscolaire des 3 - 4 ans

Des moments festifs et culturels peuvent être aussi impulsés :

- Soit à l'initiative des parents notamment lors de l'anniversaire de leur enfant où ils peuvent amener un goûter et venir le partager avec les autres enfants et les équipes, selon leurs envies et disponibilités ;
- Soit à l'initiative des professionnelles :
  - Lors de sorties extérieures : cinéma, théâtre, etc... Nous proposons aux parents de nous accompagner.
  - Lors des manifestations annuelles du multi-accueil (Fêtes de fin d'année, Fête du goût, Spectacle, Fête de la musique...). L'équipe s'implique dans la décoration et l'animation avec les enfants s'ils le souhaitent et sollicite les parents selon leurs « talents » et envies.
  - Lors des fêtes de départ : effectivement, il nous paraît important tant pour l'enfant concerné que pour les autres de marquer ce départ pour se dire au revoir.

## **Travail d'équipe**

La pluridisciplinarité des professionnels permet d'apporter des compétences diverses et ainsi enrichir les pratiques au multi accueil.

Nous favorisons les échanges et la communication entre les professionnels de l'unité petite enfance par différents moyens, dans le but de maintenir une qualité d'accueil :

- Réunions entre services,
- Réunions d'équipe animées par la psychologue,
- Journées pédagogiques,
- Formations.

Ces outils conduisent à l'amélioration et l'harmonisation de nos pratiques professionnelles, et à l'élaboration d'écrits professionnels.

Nous travaillons aussi dans une réflexion permanente sous forme de commissions avec la participation d'administrateurs, de parents et de professionnels sur différents thèmes.